

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2025-010

Monsieur le Maire de la Commune de CUNAC (Tarn)

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le Code des Communes et notamment les articles L 131.2 à L 131.4,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU le courrier du 23 janvier 2025 d'un particulier sollicitant la Société Vergn'Façades sise à Lescure d'Albigeois (Tarn) pour effectuer des travaux de ravalement de façade sur sa propriété située au 4 Place de l'Eglise. Celle-ci installera un échafaudage pour effectuer ces travaux (Côté place de l'Eglise uniquement),

Considérant que les équipements occuperont temporairement le domaine public au niveau de cette propriété,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

A R R Ê T E

Article 1 : du lundi 03 au vendredi 28 février 2025, la Société Vergn'Façades est autorisée à installer un échafaudage devant la propriété située au 4 place de l'Eglise. Le stationnement des véhicules sera autorisé uniquement le temps du déchargement du matériel.

Article 2 : Il est demandé à la Société Vergn'Façades de faire le nécessaire pour prendre toutes les mesures de sécurité et signalisation concernant ce chantier.

Article 3 : Cette décision sera portée à la connaissance par voie d'affichage à proximité du chantier et dans la Commune.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Cunac, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Villefranche d'Albigeois, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUNAC, le 27 janvier 2025



Le Maire
Marc VENZAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marc Venzal", is written over a blue circular stamp that partially overlaps the text "Le Maire" and "Marc VENZAL".